

ANNULATION d'UN CREDIT de 241.210 Frs de l'article 168 du budget de 1951 pour paiement des intérêts moratoires dus aux Entreprises Métropolitaines et Coloniales.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 27 Octobre 1951

Mesdames,

Messieurs,

Le Conseil Municipal par sa délibération du 24 Août 1951, approuvé le 10 Septembre 1951 a adopté le paiement des intérêts moratoires dus aux Entreprises Métropolitaines et Coloniales pour travaux supplémentaires exécutés en 1950 du fait du Marché de gré à gré passé avec la Municipalité le 5 Avril 1950 et approuvé le 22 Juin 1950, pour la réfection des Rues de la Ville.

Comme aucun crédit n'a été prévu au budget de 1951, à cet effet, et qu'il existe une somme de 560.000 frs à l'article 168 pour le remboursement de la première annuité de l'emprunt de 16.000.000 de francs (emprunt irréalisé) je vous demande de voter, Mesdames, Messieurs, par autorisation spéciale au budget de 1951:

- 1°) l'annulation d'un crédit de 241.210 Frs de l'article 168;
- 2°) l'ouverture du même crédit de 241.210 Frs, en dépense, pour le paiement des intérêts dus aux Entreprises Métropolitaines.

Le Maire,  
Signé: OLIVIER.

Le Maire met aux voix les propositions contenues dans le rapport ci-dessus./.

Adopté à l'unanimité

*Lu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
St Denis le 18 janvier 1952  
P. le Secrétaire Général.  
le Chef de division délégué  
Signé: Cavarini*

*Approuvé  
St Denis le 22 janvier 1952  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Ferroux*